

Commune de Brignais

ENQUETE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête parcellaire, relative au projet d'élargissement de la voie d'accès au centre aquatique Aquagaron.

Enquête publique conjointe avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, toutes deux réalisées du lundi 20 mai 2019 au vendredi 21 juin 2019.

AVIS

DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
Serge ARVEUF
18 juillet 2019

Avis-

Portant sur l'enquête parcellaire pour le projet d'élargissement de la voie d'accès au centre aquatique l'Aquagaron.

Le Projet

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) a réalisé un centre aquatique sur le territoire de Brignais, au lieu-dit «Rochilly». Son accès se fait par le chemin de la Lande, via la rue du Douanier Rousseau.

Préambule

Par l'arrêté préfectoral n°E-2019-103 du 25 avril 2019 a été lancé l'enquête conjointe pour d'une part l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, et d'autre part pour l'enquête parcellaire ; les deux pour l'élargissement de la voie d'accès au centre aquatique de l'Aquagaron.

L'élargissement se fait du côté nord de la rue du Douanier Rousseau.

Une enquête s'était déroulée du 21 septembre au 6 octobre 2015 dans un autre contexte, l'établissement d'un plan d'alignement. Parallèlement sur quatre parcelles appartenant à trois propriétaires, des négociations ont eu lieu, pour des cessions effectuées au profit de la CCVG, le 17 mars 2016. Le quatrième propriétaires l'indivision SOMMER, n'a pas été vendeur de l'emprise que souhaitait acquérir la CCVG, et a obtenu gain de cause auprès du Tribunal administratif pour faire annuler la délibération de la CCVG du 24 novembre 2015 adoptant le plan d'alignement de la rue du Douanier Rousseau (à la suite de l'avis favorable donné à l'enquête publique de 2015).

Nous pensons qu'il faut s'appuyer sur le plan dit plan général des travaux des travaux pour analyser les éléments graphiques et les surfaces des emprises annoncées.

Ce plan, document réalisé par un géomètre-expert, a servi de base pour calculer exactement la limite d'élargissement à 12m de la rue du Douanier Rousseau. Il n'y a donc pas de véritable interprétation, pour savoir si l'on a déterminé au plus juste la limite de l'emprise, elle est l'application toute simple d'éléments calculés.

Ainsi pour les emprises déjà acquises, sur les parcelles AP 60 et AP 69 à AP 71, il a été appliqué rigoureusement l'élargissement à 12m.

En ce qui concerne plus particulièrement la parcelle AP 18 appartenant aux consorts SOMMER, c'est exactement la même chose, et la limite d'emprise à appréhender est à l'alignement des 12m, conformément à la limite nord de l'emplacement réservé de voirie V19, prévu au PLU de Brignais.

Les propriétaires indivis de la parcelle AP 18 :

Au nombre de six :

M. SOMMER Bruno Ferdinand Antoine

48 La Carette, Allée 1 Bât A rue de Margnolles – 69300 Caluire et Cuire

M. SOMMER Michel Alain Etienne

75 rue de Saint Germain – 78600 – Maison-Lafitte

M. SOMMER Robert Marie Laurent

1 Chemin de l'œillet – 43110 – Aurec sur Loire

M. SOMMER Régis Victor Marie

1 rue Edouard Branly – Caluire et Cuire

Mme SOMMER ep BAERT Colette Marie Germaine

75 rue de Saint Germain – 78600 – Maison-Lafitte

Mme SOMMER Marie Geneviève

466 Bât B 466 rue Jean Monnet – Caluire et Cuire

Avis du commissaire enquêteur

Sur la forme et la procédure de l'enquête

- Considérant que les conditions de l'enquête ont respecté la législation et la réglementation en vigueur pour ce qui concerne les avis de publicité dans la presse, l'affichage en mairie de Brignais,

- Considérant que cet affichage en mairie de Brignais a été maintenu et vérifié tout au long de l'enquête,

- Considérant que le dossier, était consultable dans de bonnes conditions d'accueil à la mairie de Brignais,

- Considérant que ce dossier est de bonne qualité, n'a suscité de l'intérêt que pour l'indivision SOMMER, avec la visite de Monsieur Bruno SOMMER avec lequel nous avons échangé et qui a rédigé ses observations,

- Considérant que les Services Techniques de la CCVG ont été très disponibles tout au long de l'enquête, et que pour ce qui leur était imparti les services de la Mairie ont bien répondu à mes demandes.

Sur le fond de l'enquête :

